

5.1 CURSUS MUSIQUE

Chant musiques actuelles



Référence

Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

Section 3 «Agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques »

De l'article R. 759-9 à l'article D 759-16

Projet Pédagogique

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les CFMI, les Ecoles Supérieures de Musique, les écoles supérieures en France comme à l'étranger. Outre l'acquisition des connaissances artistiques et techniques fondamentales, ces classes préparatoires intègrent la pratique d'une esthétique complémentaire et la rencontre avec des enseignants et des artistes confirmés. D'une durée d'un an ou deux ans, elles sont l'occasion d'expérimenter, de créer, d'interpréter en tissant des liens étroits avec le spectacle vivant, notamment avec la Saison de l'Auditorium.

L'ambition de ces classes est de former de futurs acteurs artistiques du monde contemporain. Par les approches croisées des nombreuses disciplines du Conservatoire du Grand Chalon, les musiques classiques et contemporaines, la composition électroacoustique, les musiques actuelles amplifiées, le jazz, la danse, le théâtre, les étudiants construiront le sens de leurs ambitions artistiques.

Ce projet s'accompagne de la mise en place d'une méthodologie personnelle destinée à asseoir les capacités de l'étudiant en tant personne-ressource dans les domaines de l'art – interprétation et création - et, le cas échéant, de la pédagogie.

L'étudiant est donc invité à valider des compétences relatives à la conception, au montage et à la réalisation d'un projet artistique de sa phase de pré-production à la réalisation finale.

L'auto-évaluation « accompagnée » et le bilan de compétence de l'étudiant, sont donc indispensables avant de développer le projet d'exploration, même si l'exercice d'une année pédagogique sert aussi à additionner les compétences en cours d'acquisition.

Ces classes concernent

Les élèves ou étudiants, quel que soit leur niveau scolaire, pouvant attester d'un niveau équivalent au 3^{ème} cycle de conservatoire, dont le dossier aura été validé par la commission d'admission en Classe Préparatoire. Cette commission est issue des membres du comité de suivi pédagogique des classes préparatoires.

Modalités d'accès

Sur concours d'entrée

Contenu des épreuves

. Exécution d'un programme de 20mn maximum mettant en avant le projet personnel et les compétences esthétiques, créatives et vocales du candidat.

Une épreuve de Formation Musicale pouvant contenir

- un commentaire d'écoute
- un chant déchiffré
- un relevé de thème
- une reconnaissance harmonique

Un entretien de 15mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

Contenu pédagogique de la formation

La formation comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sur 1 ou 2 ans. Ces cours peuvent être soit obligatoires soit optionnels. Le parcours pédagogique est défini en fonction des objectifs de chaque étudiant en étroite concertation avec l'équipe des enseignants. En fonction de chacune des situations, des validations d'acquis seront mises en place par le Comité de suivi pédagogique. Les modules A B C D E sont obligatoires.

L'étudiant doit accéder à une autonomie optimale dans son processus d'évolution, sur la base

- du développement indispensable de son projet artistique personnel
- d'une connaissance pratique des outils spécifiques et répertoires propres aux musiques actuelles amplifiées (augmentées)
- d'un perfectionnement technique approfondi
- de l'utilisation méthodique de disciplines d'érudition appropriées (culture musicale, phonétique, diction, langues, pensée et pratique théâtrales)
- d'un développement optimal de la conscience et de la gestion de l'espace scénique (corporalité, son, lumière, scénographie éventuelle)

A. Module principal

- Technique vocale
- Déchiffrage
- Atelier d'écoute, technique du son, production, en lien avec le département Musiques Actuelles Amplifiées
- Théâtre
- Suivi de projet, travail avec accompagnateur
- Création : cours didactiques et réalisation d'une création personnelle ou collective. 48h à répartir sur une ou deux années.
- Projets transversaux : participation à des événements croisés entre différentes disciplines. 35h à répartir sur une ou deux années.

B. Pratique collective

95h à répartir sur une ou deux années.

La pratique collective est organisée soit par sessions, soit par cours hebdomadaires. Les étudiants pourront être requis pour l'ensemble des possibilités offertes par leur instrument : Musique de chambre, Chant choral, Orchestre

symphonique, Grand symphonique, Orchestre d'harmonie, Brass Band, Ensemble XX-XXI, ensembles Musiques du monde, Musique Ancienne,...

C. Culture

2 heures hebdomadaires

Culture musicale (analyse formelle, commentaire d'écoute, musicologie).

D. Module spécifique

- Immersion en milieu de l'enseignement supérieur : 14h
- Master class, stages, ... : 6h

E. Module préparation aux examens et concours

- Epreuves tests : 8h
- Suivi individualisé : 4h
- Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves des établissements choisis : 4h
- Travail corporel, gestion du stress : 4h

F. Cours optionnels

Les cours optionnels sont réalisés en fonction des attentes des étudiants et des contenus des concours qu'ils ont retenus.

- Piano complémentaire : jusqu'à 1h hebdomadaires
- Langue : en fonction des concours ciblés / 2h hebdomadaires
- Discipline complémentaire : Musiques actuelles, musiques du monde, musique ancienne / 2h hebdomadaires
- Formation Musicale : en fonction des attentes / de 1/2h à 2h hebdomadaires

Suivi de l'enseignement

Comité de suivi pédagogique

- Direction : Robert Llorca, Stéphane Warnet
- Le responsable de la formation : Martin Ackerman
- L'ensemble des enseignants responsable des modules et disciplines
- Des membres de l'enseignement supérieur
- Des personnalités invitées

Le responsable de la formation reçoit l'ensemble des étudiants afin de déterminer leurs objectifs et leurs besoins pédagogiques.

Répartition horaire

Cette répartition s'exprime en horaires hebdomadaires et annuels pour deux années d'étude. Elle peut fluctuer en fonction de la discipline principale de l'étudiant. Une année représente 30 semaines de cours.

| | | Cours hebdomadaires | Cours hebdomadaires annualisés sur 2 ans | Cours sur 2 ans |
|--------------------------------------|---|---------------------|--|-----------------|
| A. Module principal | | | | |
| | Technique vocale | 1,00 | 60 | |
| | Atelier d'écoute | 1,00 | 60 | |
| | Technique du son, production | 1,00 | 60 | |
| | Théâtre | 1,00 | 60 | |
| | Suivi de projet, travail avec accompagnateur | | | 30 |
| | Création | | | 48 |
| | Projets transversaux | | | 35 |
| | Déchiffrage | | | 30 |
| B. Pratiques collectives | | | | |
| | Musique de chambre, Orchestre, Chœur | | | 95 |
| C. Formation Musicale Culture | | | | |
| | Culture | 2,00 | 120 | |
| D. Module spécifique | | | | |
| | Immersion enseignement supérieur | | | 14 |
| | Master classes, stages,... | | | 6 |
| E. Module Prépa Concours | | | | |
| | Epreuves tests | | | 8 |
| | Suivi individualisé | | | 4 |
| | Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves | | | 4 |
| | Travail corporel, gestion du stress | | | 4 |
| | Sous TOTAL | 6,00 | 360 | 278 |
| | | | Transposition horaire hebdomadaire | 11 |
| | | | TOTAL horaire formation obligatoire | 638 |

| F. Cours optionnels | | |
|----------------------------|-------------------------------------|--------------|
| | Piano complémentaire | 0.50 |
| | Langue | 2,00 |
| | Mus Act, Mus du M, Mus Ancienne ... | 2,00 |
| | Formation Musicale | 2,00 |
| | Harmonie, Orchestration | 1,50 |
| | Direction de chœur | 2,00 |
| | TOTAL hebdomadaire | 10,00 |